

La Gazette d'AMIE

n° 6

1^{ère} année, n° 5

10.03.1998

EDITORIAL

A une époque où le karaté semble se chercher, où les karatékas tentent de prendre une direction nouvelle à travers des « flash-back » dans l'historique même de cette discipline, Kenji TOKITSU nous propose d'exposer sa recherche personnelle et pratique du Kata. Cette recherche nous amène à une application juste et parfaite d'un JION quelque peu modifié et personnalisé. A la lumière des informations reçues durant ce séminaire de travail, il m'est apparu que l'intervenant avait tenté d'induire chez nous une prise de conscience de qu'est le devenir du kata au regard de notre pratique personnelle. Six heures de travail et de réflexion sur ce kata afin de nous permettre de descendre verticalement au plus profond de nous-même, dans les arcanes d'un karaté (démodé) qu'il nous demande implicitement de réactualiser ou peut d'être d'oublier. En effet, après une longue pratique des katas dont la transmission s'est faite au fil des années par des enseignants remplis de bonne volonté, nous pouvons observer avec quel dogmatisme ils ont pu l'être. Une remise en question individuelle à propos d'une pratique à réformer, voilà un excellent thème de réflexion. Après une pratique de 15 à 20 ans, ce qui sous-entend un évident empoussiérage, ce questionnement semble naturel, dit Kenji Tokitsu dans un discours rassurant. Les katas ont subi de multiples transformations au regard d'une modernisation dans un souci d'adaptation pour une plus transmission à un public qui se veut de plus en plus large et exigeant. Les katas ont donc été modifiés afin de permettre à tous d'y accéder, y compris les enfants. On comprend aisément pour quelles raisons certaines techniques ont dû disparaître, vu leur difficulté de réalisation et leur dangerosité. C'est seulement au début du siècle que ces modifications prirent l'orientation que nous connaissons dans une forme plus sobre et une certaine noblesse dans son approche. Actuellement, les katas sont trop démonstratifs nous dit Kenji Tokitsu. Son propos est très explicite, la valeur des techniques a perdu de sa signification originelle, nous dit-il, et des erreurs techniques se sont immiscées au cours du temps.

En effet, l'exemple le plus fréquent dans quelques enchaînements est le *ushiro uchi* du **Godan** que l'on retrouve dans **Bassai** comme un *jodan uchi uke* ou *jodan ushiro uchi uke* dans **kankudai**. Ces trois mouvements ne sont qu'une seule et même technique de protection de la tête : *jodan age uke*. Nous avons pu mettre cette parade en application dans l'exécution de JION qui est parfaitement réalisable dans un concept que justifie l'appellation **ringa-gata** ou **kata combat**, application la plus juste de la représentation chorégraphique d'un combat. L'objectif étant de mettre en opposition ou de pouvoir établir une comparaison avec d'autres formes de travail. On observera deux autres directions possibles, les **renta-gatan**, katas de renforcement et **hyôhengata**, **kata** de démonstration. Comme dit précédemment, cette différenciation est apparue tardivement dans une évolution plus globale de notre Art Martial.

C'est donc durant la partie active du séminaire que nous avons pu reconnaître dans notre JION, une forme synchronétique de ce kata. Forme néanmoins esthétique qu'une version traditionnelle de type SHOTOKAN ou SHORIN mais semble-t-il plus efficace et mieux adaptée à ce que l'on attend d'un kata au sens de la définition la plus académique.

Quarante stagiaires des quatre coins de la France se sont donc régalés durant cette journée, orchestrée comme à l'accoutumée dans la plus parfaite entente.

Bravo à AMIE, merci à Michel LEROY, ainsi qu'à Jacques VIEILLARD de nous avoir permis de nous élever encore un peu, grâce à cet intervenant de qualité, Kenji Tokitsu, puits de connaissances qui tente de parfaire les nôtres.

Jim Baudouin
BEES 1^{er} degré
2ème dan Shôtôkan
Infirmier en Psychiatrie au centre hospitalier de Cannes

Rencontre avec Jacques VIEILLARD

AMIE : Combien y-a-t-il de titulaires de BEES Karaté en France ?

Jacques VIEILLARD : Jusqu'à ce jour, à ma connaissance, trois personnes détenaient cette haute qualification de la Jeunesse et des Sports, elles ont obtenu ce brevet lors de leur nomination ou en homologation, à des postes de cadres d'Etat auprès de la FFKAMA à la suite de sa création en 1976 : MM. Guy SAUVIN, Directeur Technique National, Gilbert GRUSS, Directeur Technique National Adjoint et Francis DIDIER, Entraîneur National. Aucune session d'examen n'avait eu lieu jusqu'au 25 novembre 1997, date à laquelle j'ai subi les épreuves et obtenu ce brevet 'n° 97/5, parution au J.O. du 3 janvier 1998, arrêté du 18 décembre 1997). Cinq BEES 3 pour 1997 : Gymnastique, Pentathlon moderne, Tennis, Athlétisme.

Il comporte plusieurs épreuves comme tous les BEES : une partie dite « commune », une partie spécifique afférente à la discipline. La partie commune comprend un mémoire et sa soutenance, une épreuve de langue étrangère et une épreuve optionnelle de gestion ou d'informatique. La partie spécifique comprend un mémoire et sa soutenance.

Le jury est composé d'un inspecteur général (du cabinet du Ministre), président de la commission d'examen, d'un représentant de l'enseignement supérieur, d'un représentant du directeur de l'INSEP, d'un membre du CNOSF, du DTN de la Fédération dirigeante, d'un membre particulièrement compétent sur le thème choisi (pour ma présentation, il s'est agi de l'inspecteur coordonateur des BEES karaté, Jean-Marc VOIRIN)

La candidature est différente de celles des BEES 1 et 2 car non seulement le candidat doit présenter un dossier d'inscription, mais il doit être « candidaté » par sa fédération. Pour ce qui me concerne, cette formalité a été accomplie par le Président Jacques DELCOURT en septembre 1995, pour une présentation envisagée en septembre 1996. En effet, le candidat dispose d'un délai d'un mois pour présenter ses thèmes d'études de mémoires et leurs plans détaillés à la commission d'examen préalablement soumis à la Direction Technique Nationale. Le MJS informe le candidat ainsi que la Direction Technique Nationale de l'acceptation ou du rejet de ces thèmes et plans. En cas de refus, le candidat dispose d'un mois pour présenter un nouveau projet.

Mon dossier administratif a été retardé par le refus de M. Gérard Chemama, à l'époque DTN Adjoint, responsable du département Formation, de signer les deux attestations nécessaires (conduite d'un stage de formation de cadres, conduite d'un stage concernant les athlètes de haut niveau), malgré les formations BEES 1 et 2 animées ou dirigées et le stage piloté à Montpellier en juillet 1995 pour les responsables des centres locaux d'entraînement en collaboration avec le Département du haut niveau, en présence de M. Francis Didier, responsable du Département.

Mes mémoires parties commune et spécifique ont été déposées à la commission nationale du BEES 3 à l'INSEP en septembre 1996 mais je n'ai pu présenter les épreuves en l'absence de conformité du dossier administratif.

Le 18 juillet 1997 le DTN M. Francis Didier reconnaissant la validité des stages de formation évoqués, a signé les attestations afférentes et la présentation des épreuves s'est déroulée le 25 novembre 1997 à l'INSEP. Pour présenter ce brevet, il faut être titulaire du BEES 3

AMIE : Quel intérêt représente ce brevet à l'heure actuelle ?

J.V. : Son intérêt, outre une reconnaissance de haute qualification, est moindre actuellement que par le passé et risque de diminuer dans les années à venir. En effet, les fédérations sportives recrutent surtout des professeurs de sport, puisque cette qualification fait accéder à la Fonction publique. Par ailleurs, il n'existe pas de législation spécifique au sport et la France est le seul pays de la communauté européenne à détenir un brevet d'Etat, suite à la structure choisie par l'Etat pour les activités physiques et sportives en raison de leur « intérêt général » (sport de masse, santé, socialisation, etc) une imbrication extrême des institutions publiques, Jeunesse et Sport, Collectivités territoriales et locales) et privées (CNOSF et Fédérations). Le BEES risque de disparaître après les négociations européennes.

Lors de ma candidature (en 1995) il s'agissait pour moi de labelliser par le brevet correspondant ma fonction exercée de responsable national des formations BEES 1^{er} degré et d'intervenant ou de responsable de modules au BEES 2^{ème} degré. Aujourd'hui, il s'agit principalement de finaliser une action entreprise et conclure un parcours de neuf années au sein de la FFKAMA tant au niveau régional IDF que national, de plus de vingt années de formation initiale ou continue d'adultes ou de public en difficulté, et de plus de dix-huit ans d'enseignement des arts martiaux.

AMIE : A quoi destine cette qualification ?

J.V. : Le BEES 3^{ème} degré destine plus spécialement à des fonctions fédérales, nationales ou des fonctions de recherche sur la discipline. La difficulté est le statut afférent, en effet un professeur de sport, fonctionnaire, est nommé et rémunéré par le MJS, en revanche, un breveté d'Etat 3^{ème} degré devrait être pris en charge par les finances fédérales. Il est bon de préciser dans ce cadre l'hémorragie de cadres d'Etat de la FFKAMA sur les dernières années, liée en particulier à des sanctions ministérielles :

Huit cadres en 1995 : MM. Guy SAUVIN (1), Gilbert GRUSS, DTN Adjoint (2), Gérard CHEMAMA, DTN Adjoint (32), Francis DIDIER, Entaîneur national, puis DTN Adjoint (4), Henri HERBIN, Conseiller Technique National puis DTN Adjoint (5), Pierre MONTEIL, Conseiller Technique Régional (6), Jacques BODARD, Conseiller Technique Départemental (7), Christian GALAIS, Conseiller Technique Départemental (8).

Un cadre en mai 1997, M. Francis DIDIER, DTN, trois en fin 1997 à la suite de l'obtention du professorat de sports, option Conseiller technique sportif MM. Gilles CHERDIEU et Giovanni TRAMONTINI, conseillers techniques nationaux. Les autres cadres ont disparu : départ à la retraite (6 et 7), démissions (1, 2 et 5), retour au MJS (4), demande de mutation après accession au professorat de sport sur liste d'aptitude (3).

AMIE : Sur quels thèmes as-tu fait porter tes travaux de mémoires ?

J.Vieillard : Mon mémoire de partie commune aborde « Enseigner le karaté-do, de la transmission à des disciplines à l'enseignement de masse ». Il s'agit d'une approche socio-historique des conditions de création de la discipline, de la conception de sa didactique et de sa pédagogie par les Japonais, et des modifications induites ou évidentes amenées par son expansion et son arrivée en France. Mon thème de réflexion pour l'épreuve de gestion a été élaboré à la suite d'un travail de fond accompli pendant plus de cinq ans (La gestion du département Formation de la FFKAMA).

Le mémoire de partie spécifique traite de « la formation des enseignants de karaté-do, concilier tradition et modernité ». J'y trace mes conceptions de la formation initiale et continue des enseignants et celle des formateurs (BEES 2), ainsi que leurs emplois potentiels au sein de l'institution.

Pour résumer ce dernier point, il est bon de rappeler que la plupart de nos dirigeants n'abordent les avis ou réflexions que par la notion de grade technique. Le « dan » attribue semble-t-il non seulement une compétence technique (que personne ne dénie) mais aussi pédagogique, organisationnelle, relationnelle, gestionnelle, etc. Les brevetés d'Etat ont aussi dûment labellisé les compétences, dans une autre grille de valeur qui doivent profiter à l'essor de notre discipline, par une meilleure gestion de leur emploi.

Samedi 7 mars AMIE vous propose un stage sur le **shiatsu** et le **kuatsu**. Afin que ceux qui viendront ne soient pas complètement perdus dans ces domaines, nous vous proposons un survol rapide mais peut-être nécessaire à ceux qui ignorent tout de ces deux pratiques.

Le kuatsu ou « science du rappel à la vie » est une technique qui a été tenue secrète et qui s'effectuait sous le serment à son maître de non divulgation. Aujourd'hui, la communication se fait plus largement et les techniques simples sont accessibles à tout pratiquant.

Le kuatsu est une technique manuelle de réanimation suite à une strangulation ou des coups portés sur des points vitaux qui auraient entraîné une perte de connaissance.

Cette technique s'effectue avec la main, le pied, le coude ou le genou voire grâce au kiaï. Il s'agit d'exécuter sur des zones appropriées des percussions, pressions ou frictions pour faire reprendre conscience à un sujet évanoui.

Cette technique de réanimation demande bien évidemment une connaissance parfaite des circuits énergétiques et une pratique précise et rapide car le plus souvent c'est dans les premières secondes d'évanouissement que les kuatus réussissent.

Techniques rapides et précises sont des notions que des pratiquants d'arts martiaux connaissent bien à des fins de défense ou d'attaque, nous examinerons avec Pierre PORTOCARRERO une autre voie plus thérapeutique mais si complémentaire.

Le shiatsu d'origine japonaise issue de la médecine chinoise date du Vème siècle. On en trouve des traces dans le Nei King (3000 ans avec J.C.). Cette pratique faite avec les mains et les doigts vise à favoriser la libre circulation de l'énergie dans l'organisme au travers des méridiens d'acupuncture par des pressions sur des points vitaux.

Les pressions extérieures via les points et les méridiens permettent une action vers l'extérieur. Le shiatsu a donc une action à distance sur l'organe visant à rééquilibrer le système énergétique. Dans l'apprentissage du shiatsu on discernera tout d'abord les zones chaudes et froides, on repèrera les tensions et les parties détendues pour finalement appréhender les pleines et les vides. Ensuite avec quelques années de pratique les pressions s'effectueront de manière plus ou moins forte suivant l'effet à produire.

Le shiatsu est souvent complémentaire à la pratique d'un art martial, il met en relation deux pratiquant sou l'un donne et l'autre reçoit.

Pour celui qui donne, il est donc important par l'intermédiaire du toucher d'être à l'écoute de l'autre. Dans la pratique, la position du corps permet souvent de corriger ses défauts de posture si utiles pour la bonne exécution d'un art martial.

Celui qui donne la technique doit bien se positionner par rapport à son partenaire, tourner autour de lui et bien situer son centre de gravité pour que la pression ou la percussion ne lui provoque pas de douleur. On retrouvera dans la pratique du shiatsu beaucoup d'analogies avec le Tai Chi Chuan, tant en ce qui concerne la respiration que les placements articulaires.

Celui qui reçoit, outre la sensation de bien être résultant de la pratique, devra en permanence être à l'écoute pour prendre conscience de ses blocages.

Cette technique très complète que nous fera découvrir Alain BEHR nous en apprendra plus sur notre corps, nos sensations et nos erreurs...

Nous espérons vous voir nombreux à ce stage qui n'a d'autre but que de vous présenter des techniques souvent complexes et demandant beaucoup de recherche et d'humilité. La voie sportive a soumis en sommeil ces connaissances pourtant très importantes pour un pratiquant sincère et soucieux de s'améliorer.

Michel LEROY, Alain BEHR